

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Pharmacies hospitalières : le médicament au plus près du malade et à moindre coût

CE projet qui met en lien l'hôpital et l'Agence du médicament, l'Office pharmaceutique national (OPN) et le Conseil de l'ordre national des pharmaciens vise à un accès simplifié du malade au médicament.

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

LE service de pharmacie des hôpitaux est responsable de nombreux processus ayant un impact considérable sur les soins de santé. De ce fait, les pharmacies hospitalières doivent effectuer un certain nombre d'activités complexes d'une manière organisée et efficace pour répondre aux besoins des patients sous soins.

Il y a quelques jours le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Guy-Patrick Obiang Ndong et sa collègue déléguée, Justine Lembimbi-Mihindou, procédaient au lancement de l'optimisation des pharmacies hospitalières. Un projet qui, selon les indications du ministre, vise à la mise en place d'un circuit de distribution des médicaments, de la disponibilité permanente des médicaments à l'hôpital, et de la dispensation journalière des médicaments à l'hôpital, entre autres. Il s'agit, pour le moment, d'une phase pilote qui ne concerne que trois Centres hospitaliers universitaires (CHU), ceux de Libreville, Owendo et Mère et enfant Fondation Jeanne-Ebouri. Le projet s'étendra ensuite vers l'intérieur du pays dans les centres hospitaliers régionaux.



Cette ordonnance ne sera reçue que dans une pharmacie hospitalière.

De quoi s'agit-il concrètement ? Vous avez déjà reçu une ordonnance sur votre lit d'hôpital aux urgences. Plus besoin de courir vers la pharmacie la plus proche de l'hôpital. Ce projet vient régler un problème majeur qui se posait pour tous les patients internés dans l'ensemble des structures sanitaires du pays.

Vendredi dernier, le directeur de l'Agence du médicament, Dr Ange Mibindzou Mouelet, était avec le Conseil de l'ordre natio-

nal des pharmaciens. Une réunion d'information à l'intention des pharmaciens au sujet de la mise en œuvre de l'optimisation des pharmacies hospitalières, précisément. "Nous avons réuni l'ensemble des pharmacies et officines pour leur dire que, dans le cadre de l'implémentation, il va avoir des ordonnances estampillées pharmacies hospitalières pour lesquelles la dispensation devrait se faire uniquement dans les pharmacies hospitalières et

que dans le cadre de la prise en charge des patients assurés dans les officines privées la dispensation devrait se faire sur des feuillets habituels qui ne sont pas estampillés pharmacies hospitalières", a annoncé le directeur. Il indique par ailleurs que l'accès aux pharmacies hospitalières offre des coûts d'achat réduits au bénéfice du malade et de l'hôpital. "Celui qui est interné dans un établissement public a ses médicaments à moindre coût

pour deux raisons. Lorsque nous sommes dans un hôpital, nous dépensons à l'unité. Ce qui réduit le coût. Parce que lorsque nous sommes en officine nous dépensons du médicament en boîtes et, donc, il peut avoir dedans un gaspillage. Deuxième élément, dans le cadre du système public, l'approvisionnement se fait via l'OPN. L'OPN qui commande directement via les laboratoires. Les coûts d'approche sont plus simples", a-t-il précisé.

Pour veiller à la mise en œuvre efficace de ce projet, un comité technique de suivi a été mis en place. Ce comité est constitué de pharmaciens, de l'OPN, de l'agence du médicament et différents acteurs du secteur pharmaceutique.

"Ce comité aura pour mission, en plus des brigades qui seront mises en place, de pouvoir faire un suivi hebdomadaire et mensuel, voir la mise en œuvre de ce projet et relever les éventuels dysfonctionnements avant l'implémentation dans les autres structures du système de santé, notamment les centres hospitaliers régionaux", a ajouté M. Mibindzou.

Contrepoint

Tout n'est pas parfait

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

EN juillet passé, la signature des contrats de cogestion des pharmacies hospitalières entre l'Office pharmaceutique national (OPN) et les Centres hospitaliers universitaires (CHU) de Libreville, Owendo et Mère-enfant avait été annoncée. Il y a quelques jours, le lancement de l'optimisation de gestion des

pharmacies hospitalières était effectif. L'objectif étant d'éviter les ruptures de médicaments dans les structures de santé publique et de permettre aux patients hospitalisés d'obtenir les substances, nécessaires à leur guérison, sur place. Sans avoir besoin de courir dans les différentes pharmacies privées.

Depuis que cette opération a été lancée, le ministère de la Santé nous vend l'idée d'un appro-

visionnement parfait et d'une gestion optimale du médicament dans les entités publiques. Sauf que cela pose une question : qu'est-ce qui va prouver, une fois que les médicaments ont été sortis de la pharmacie hospitalière, que le patient a bien reçu ses remèdes ? En effet, en se penchant sur ce processus, on se rend compte qu'il y a une absence de contrôle entre l'officine de l'hôpital et la chambre

du malade.

En d'autres termes, on se demande bien en quoi ce nouveau système pourrait empêcher la mauvaise gestion et le détournement de produits pharmaceutiques auxquels nous sommes habitués le milieu hospitalier gabonais. Surtout qu'il existe une énorme faille dans le dispositif. Elle pourrait faire beaucoup de dégâts, si on ne trouve pas une solution.